



Mairie de Thorigny
Service Urbanisme
1, place de l'Eglise
85480 THORIGNY
02.51.07.23.64
mairie.accueil@thorigny-vendee.fr

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIERN° PC 085 291 25 00008

Déposé le : 18/06/2025

Sur un terrain sis à : Rue du Pont du Frêne
Et cadastré : 291 AB 190, 291 AB 191, 291 AB 335

DESTINATAIRE

**Monsieur GLAUD Pierre-Alexandre
1 La Rogerie
85670 FALLERON**

Courrier recommandé avec A.R.

Autorité compétente : Maire au nom de la commune

Objet : Annulation avant décision à l'initiative du pétitionnaire - N° PC 085 291 25 00008

Réponse à votre demande d'annulation du 01/09/2025

Monsieur,

Vous avez déposé, le 18/06/2025, à la mairie de THORIGNY le dossier référencé ci-dessus.

Par la demande mentionnée en objet, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° PC 085 291 25 00008 qui est actuellement en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Je vous rappelle que vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à THORIGNY, le 10/09/2025

Pour Le Maire et par délégation,
Benoît ROCHEREAU,
L'Adjoint à L'Urbanisme



Transmis en préfecture le 12/09/2025

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.